

## PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

### Année scolaire 2020-2021

Date d'approbation du conseil d'établissement :				
Nom de l'école : École de l'Odysée	<input type="checkbox"/> ÉCOLE PRIMAIRE  <input type="checkbox"/> ÉCOLE SECONDAIRE	Date : 9 octobre 2020	Nombre d'élèves : 380	Nom de la direction : Isabelle Villiard  Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail : Marie-Eve Péloquin, adjointe
Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail :				
Marie-Ève Péloquin Direction adjointe Sabrina Campeau, psychoéducatrice Gabrielle Lamarre-Dupuis, TES				
Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément à l'atteinte du but 4 de la Convention de partenariat : l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements. Il s'inspire également des valeurs du Projet éducatif de l'école : <b>plaisir, respect et ouverture.</b> <b>Objectif 2020-2021 : Apprendre à vivre en harmonie avec les autres dans notre milieu de vie.</b>				

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Synthèse du portrait de situation	Outils référentiels
<p>1. Une <b>analyse de la situation</b> de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence :</p>	<p>Suite au sondage « Portrait de la violence » de Mme Chantal Legault, psychoéducatrice, en juin 2019, on constate que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Le personnel de l'école a beaucoup de préoccupations face au bien-être des élèves.</li> <li>❖ Près de 70 % des élèves se sentent en sécurité à l'école.</li> <li>❖ Moins du tiers des élèves disent avoir été victime de violence toutes les semaines ou plusieurs fois par semaine.</li> <li>❖ 10 % des élèves disent avoir vécu de l'intimidation.</li> <li>❖ Selon les élèves, il y a des zones de vulnérabilité où la violence est présente (récréations et transitions)</li> </ul> <p>2020-2021 : Étant donné le contexte de la pandémie de la COVID-19, la fermeture des écoles en mars dernier jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020, nous poursuivrons le plan de lutte.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Portrait de la violence</li> <li>➤ Sécurité à l'école : violence et intimidation</li> <li>➤ Power Point</li> </ul>
	<p><b><u>Nos enjeux prioritaires :</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Continuer la prévention par les ateliers.</li> <li>2. Augmenter le sentiment de sécurité dans les transitions et dans la cour d'école (visibilité des enseignants et des surveillantes et des éducatrices en suspend à cause de la pandémie)</li> <li>3. Travailler à développer un langage commun (enseignants-TES-SDG) sur les termes et les stratégies en rapport avec la violence et l'intimidation.</li> </ol>	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique :	<b>Mesures déjà en place</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La semaine de la bienveillance du GADRP.</li> <li>-Animation par l'équipe TES d'habiletés sociales</li> <li>-Policier préventionniste (Gang de choix)</li> <li>-« Aimer » pour 5<sup>e</sup> année (10 décembre)</li> <li>-Nouveau code de vie à poursuivre car fermeture de mars à juin</li> <li>-Fonctionnement de l'équipe TES (surveillance sur les paliers)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programmes d'habiletés</li> <li>Programme ECR</li> <li>Agenda</li> <li>Code de vie</li> </ul>
	<b>Mesures à modifier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Enseignement du programme <i>Vers le Pacifique</i> à tous les cycles</li> <li>-Billets de consignations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Billet de consignation</li> <li>Programme <i>Vers le Pacifique</i></li> </ul>
	<b>Mesures à ajouter</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Slogans du ministère "Socialiser à l'ère du numérique" (2019-2021)</li> <li>-Vidéos pour code de vie (mars à juin), commencer avec les maternelles et revoir les règles du code de vie.</li> <li>-Dossards au personnel lors des surveillances extérieures (pas en tant de pandémie)</li> <li>-Protocoles d'infractions mineures et majeures (à réexpliquer mais pas d'urgence étant donné le contexte bulle-classe)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bandes réfléchissantes</li> </ul>
3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire :	<b>Mesures déjà en place</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Transmission des règles de conduite et du code de vie</li> <li>-Communications par courriels et par agenda</li> <li>-Communications téléphoniques</li> <li>-Offre du soutien aux parents (CLSC, Tel jeunes, maison des jeunes, équipe école (TES, psychologue, psychoéducation)</li> <li>-Billet de consignation avec protocole au verso</li> <li>-Communication d'information par le <i>Bonjour Parents</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agenda</li> <li>Guide de fonctionnement du service de garde</li> <li>Billet de consignation</li> <li><i>Bonjour Parents</i></li> </ul>
	<b>Mesures à modifier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lien internet pour faire une déclaration</li> </ul>	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Outils référentiels
	<i>Mesures à ajouter</i>	-Kiosque d'information conflit/intimidation lors de la première rencontre de bulletin (21 novembre 2019). Revoir en 2021-2022 -Trouver des informations pratiques pour informer les parents (exemples : policiers communautaires, sites du ministère,...)	Site Web Voir Annexe

À partir du # 4 jusqu'au # 9, il s'agit des éléments qui s'inscrivent dans un **protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence**

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Description	Outils référentiels
<p>4. <b>Les modalités applicables pour effectuer un signalement</b> ou pour <b>formuler une plainte</b> concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation :</p>	<p>-Cartable avec les procédures et référentiels accessible par la direction, le responsable du SDG, la psychologue, les éducatrices spécialisées et la psychoéducatrice.</p> <p><i>-Ajouter, pour l'an prochain, à l'agenda des élèves, des billets de signalement détachables. Pas fait car les écoles étaient fermées et la commande des agendas s'est faite rapidement</i></p>	<p>Cartable bleu Agenda</p>
<p>5. <b>Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté</b> par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne :</p>	<p>-Cartable avec les procédures et référentiels accessible par la direction, le responsable du SDG, la psychologue, les éducatrices spécialisée et la psychoéducatrice</p>	<p>Cartable bleu</p>

À partir du # 4 jusqu'au # 9, il s'agit des éléments qui s'inscrivent dans un **protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence**

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Description	Outils référentiels
<p>6. Les mesures visant à <b>assurer la confidentialité</b> de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Boîte aux lettres</li> <li>-Lien internet pour faire une déclaration</li> <li>-Billets de signalement détachables dans l'agenda</li> </ul>	<p>Agenda Lien internet Affiche de confidentialité</p>
<p>7. Les <b>mesures de soutien ou d'encadrement offertes</b> à un élève <b>victime</b> d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un <b>témoin</b> ou à l'<b>auteur</b> d'un tel acte :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Retrait des zones à risques</li> <li>-Surveillance accrue</li> <li>-Rencontre de soutien et d'encadrement individualisée, rééducation si nécessaire</li> <li>-Communications aux parents</li> <li>-Application des sanctions à trois niveaux</li> </ul>	<p>Cartable bleu</p>

À partir du # 4 jusqu'au # 9, il s'agit des éléments qui s'inscrivent dans un **protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence**

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Description	Outils référentiels
<p>8. Les <b>sanctions disciplinaires applicables</b> spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence <b>selon la gravité ou le caractère répétitif</b> de ces actes :</p>	<p>-RÉFÉRENTIEL DES MESURES À APPLIQUER POUR L'AUTEUR D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE</p>	<p>Cartable bleu</p>
<p>9. <b>Le suivi qui doit être donné</b> à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :</p>	<p>-RÉFÉRENTIEL DES MESURES À APPLIQUER POUR L'AUTEUR D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE</p>	<p>Cartable bleu</p>
<p>Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit comprendre des dispositions portant sur <b>la forme et la nature des engagements qui doivent être pris par le directeur</b> de l'école envers l'élève qui est victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents (article 75.2 LIP)</p>	<p>-RÉFÉRENTIEL DES MESURES À APPLIQUER POUR L'AUTEUR D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE</p>	<p>Cartable bleu</p>